



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

La Ministre de l'Environnement,

Vu les articles 2, 34, 35 et 37 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation ;

Vu la décision du Gouvernement en conseil du 13 janvier 2017 relative au plan national concernant la protection de la nature 2017 - 2021 et ayant trait à sa première partie intitulée « Stratégie nationale Biodiversité » ;


Vu l'avis du Conseil supérieur pour la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Est arrêté le plan de gestion « Grosbous - Seitert » concernant la zone spéciale de conservation « Grosbous - Seitert », codée LU0001066, qui figure en annexe.

Art. 2. Le présent arrêté, ainsi que le plan visé à l'article 1^{er} et ses annexes seront publiés au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg et sur un site électronique installé à cet effet.

Luxembourg, le 11 OCT. 2018



Carole DIESCHBOURG
Ministre de l'Environnement

Annexe I

**Plan de gestion Natura 2000 « Grosbous - Seitert » relatif à la zone spéciale de conservation
« Grosbous - Seitert » LU0001066**

Période 2018-2027

Version 1.1

Plan de Gestion Natura 2000

LU0001066 « Grosbous Seitert »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Administration de la nature et des forêts



1 Cadre et période de validité du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Grosbous - Seitert » (LU0001066). Il précise les objectifs de conservation à long terme et identifie et hiérarchise des zonages à enjeux spécifiques. Les pressions, risques et menaces principaux, susceptibles d'affecter les objectifs de conservation de la zone y sont repris. Ce plan retient des objectifs opérationnels déclinés en mesures quantifiées pour une durée de 10 ans (2018-2027). Dans ce qui suit, le « site » désigne la surface couverte par le présent plan de gestion, dans ce cas-ci il y a une zone Natura 2000 concernée.

Code	Nom	Type	ha	% total
LU0001066	Grosbous - Seitert	ZSC	21,6 ha	100,00%
Total			21,6 ha	

2 Description du site et intérêts principaux

Le site a une surface totale de 21,6 ha. Le lieu-dit « Seitert » est souvent attribué à des forêts humides avec des chênes pédonculés. En-effet une partie des forêts du site contient un nombre considérable de mares d'origine anthropogène. Dans le temps, ces mares étaient exploitées pour extraire de l'argile, de plus elles ont servi en tant que réservoir d'eau aux bétails. Aujourd'hui ces « mardelles » constituent des refuges pour des espèces spécialisées et ont donc une haute valeur pour la protection de la nature.

Le substrat géologique est formé par le grès bigarré du système triasique. Des sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés à modérément gleyifiés couvrent la partie centrale de la zone, alors que des sols argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural couvrent les extrémités à l'ouest et à l'est. Au nord du site il y a des sols sablo-limoneux et limoneux, fortement à très fortement gleyifiés.

Une analyse de l'occupation du sol montre des prairies permanentes, qui forment pratiquement la totalité des terres agricoles. Dans l'ensemble, les terrains agricoles occupent environ 50% du site. Le reste de la surface est occupé par des forêts et des milieux semi-naturels (9 ha). Les forêts sont formées à presque 97% par les hêtraies à mélisse et aspérule.

Le Triton crêté représente l'intérêt principal du site. Sa présence est fortement liée aux habitats BK08 et 9130 présents dans la zone. Une récente étude sur les chauves-souris a montré la présence du Murin de Bechstein (ainsi que des arbres à cavités occupés par cette espèce) et le Grand Murin qui utilise les forêts comme lieu de chasse.

3 Évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

a) Habitats

Habitats communautaires et biotopes nationaux du milieu ouvert		Surface (ha)	Etat de conservation			
			Au niveau du site			Au niveau national
Code	Nom		A	B	C	
3150	Eaux eutrophes avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharition	0,04		100%		U2
BK13	Autres forêts feuillues (en futaie)	7,97	20%	80%		
BK08	Eaux stagnantes	0,76	100%			

A : très bon ; B : bon à moyen ; C : médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable inadéquat ; U2 : non favorable mauvais ; XX : inconnu

« * » signifie habitat prioritaire

b) Espèces

Espèces d'intérêt communautaire ou national		Dir. Habitats Ann. II	Dir. Habitats Ann. IV	Dir. Habitats Ann. V	Dir. Oiseaux Ann. 1	Dir. Oiseaux Art. 4.2	Population actuelle	Tendance site	Etat de conservation au niveau national
Nom français	Nom allemand								
Grand Murin	Großes Mausohr	•	•				Présent (lieu de chasse)	n.c.	U1
Murin de Bechstein	Bechsteinfledermaus	•	•				Présente (deux arbres servant de quartier d'été, ont été répertoriés à proximité immédiate du en 2018, une colonie est très probable)	n.c.	U1
Pipistrelle commune	Zwergfledermaus		•				Présent	n.c.	FV
Murin à moustaches ou Murin de Brandt	Bartfledermaus		•				Présent	n.c.	
Oreillard roux	Braunes Langohr		•				Présent	n.c.	
Noctule de Leisler	Kleiner Abendsegler		•				Présent	n.c.	U1
Murin de Daubenton	Wasserfledermaus		•				Présent	n.c.	FV
Triton crêté	Kammolch	•	•				0 couple actuellement (le site peuplé le plus proche se situe à 2,4 km)		U1

4 Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme se réfèrent à une période de 30 ans.

Priorité (PR) Enjeu de l'habitat/espèce pour le site A – très haute B – haute C – moindre D – indicateur () – actuellement non présent / confirmé, mais à restaurer à long terme	Potentiel de développement (PD) A – maintien B – maintien et amélioration C – amélioration Objectifs biologiques sur 30 ans (OB)
---	--

Objectifs à long terme „ Triton crêté “

- Maintien et mise en place d'activités agricoles favorables à la biodiversité
- Création d'un corridor de mares

Espèce	PR	PD	OB	Commentaires
Triton crêté	(A)	C	1 population viable	Restoration d'une population vivable par protection et l'aménagement de nouvelles mares de reproduction. La population de Triton la plus proche se situe à 2,4 km du site. Le potentiel de colonisation naturelle du site par le Triton crêté serait amélioré en aménageant d'autres mares en milieu ouvert pour créer un réseau cohérent avec des distances maximales de 300-500m entre les mares.

Objectifs à long terme « Forêts »

- Maintien de la futaie feuillue stratifiée présentant des strates herbacée et arbustive claires
- Maintien et amélioration de corridors biologiques et d'habitats d'espèces (mardelles)
- Vu la haute valeur du Seitert pour de nombreuses espèces (e.a. chauves-souris), une gestion visant le maintien d'un grand nombre d'arbres biotopes est importante sur l'ensemble du massif forestier et doit être intégré dans le prochain aménagement forestier.
- Amélioration de corridors écologiques, notamment pour le Chat sauvage

Habitats/Espèces	PR	PD	OB	Commentaires
9130 - 9130 - Hêtraies de l'Asperulo Fagetum	B	B	5,8) Restauration de Hêtraies avec maintien d'anciens hêtres et chênes) Maintien d'arbres à cavité
Vespertillon de Bechstein	B	B	/) Maintien dans un bon état de conservation des forêts et extension surfacique des lisères comme habitats de chasse) Maintien et extension surfacique de différentes classes d'âges avec des îlots de vieillissement et du bois morts dans les forêts autour du site Natura 2000
Grand Murin	B	B		

5 Pressions, risques et menaces

Le tableau suivant reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0001066	Triton	Forêts
A02.01) Intensification des pratiques agricoles (engrais, pesticides, amendements, réensemencement des prairies et sursemis)	X	
A02.01/A07) Pesticides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides, antiparasitaires,...)	X	
A02.03) Changement des prairies en labour	X	
A03.01) Date de fauchage inadaptée	X	
A03.03) Embroussaillage	X	
B02.04) Enlèvement du bois morts		X
B02.01.02) Enrésinement des taillis		X
B02.02) Coupes rases > 0,5 ha		X
D01) Agrandissement ou création de nouveaux chemins		X
E04) Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers)	X	
H06.02) Pollution lumineuse	X	X
I01) Espèces invasives, introduction d'espèces non indigènes	X	X
J02.01) Remplissage de la mare	X	
J02.06) Dégradation/manque d'entretien (par bétail et/ou activité humaine) de la clôture autour de la mare	X	
J02.06.01) Curage/Drainage et entretien des drainages	X	X
K01.01 K02.02) Erosion surfacique et accumulation organique (valables aussi pour les parcelles en dehors du site mais avec un impact immédiat sur le site!)	X	

6 Objectifs opérationnels et zonages

a) Les zonages

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Ces zonages sont définies par :

-) un voisinage de certains types d'habitats
-) la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
-) une exploitation ou une gestion comparable
-) des menaces semblables
-) un potentiel de développement analogue.

Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages classés en priorités (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Ces zonages définissent des entités paysagères pour lesquelles des objectifs à long terme (OLT) peuvent être formulés. Pour le site « Grosbous - Seitert », les zonages suivants ont été identifiés :

Zonage	Description
ZE	ZONAGE ZE1: Zonage regroupant les prairies et la mare de l'espèce « Triton crêté » Objectif : Extensification et achat des parcelles à proximité immédiate de la mare
ZF	Zonage ZF2 : Forêt « à enjeux biodiversité » Les mesures proposées pour les forêts sont à étendre sur le massif forestier « Seitert » entier (60 ha). La limitation des mesures sur la partie incluse dans Natura2000 seule ne créerait/maintiendrait pas assez d'habitat pour une colonie de Murin de Bechstein qui nécessite en moyenne 50ha de domaine vital.

b) Les objectifs opérationnels

		Mesures opérationnels : Triton crêté	Objectif	Priorité
Espèces	1.	Réduction d'espèces végétales invasives telles que Massette à larges feuilles (<i>Typha latifolia</i>) en faveur d'une végétation submergée	7,6 a	2
	2.	Protection de la mare par une clôture	160 m	1
	3.	Création de nouvelles mares (+- tous les 500m, en dehors du site N2000) pour relier à des mares peuplées par le Triton crêté: <ul style="list-style-type: none">) Schandel-Stamp (65963/96576) (à 1,3 km sud-ouest)) Vichten Aktscht (66799/96184) (à 2,4 km au sud en dehors du site N2000) 	5 mares	1
	4.	Sécurisation de la mare à long terme par achat ainsi qu'achat de surfaces pour créer les corridors avec des nouvelles mares	1 ha	2
	5.	Monitoring de la population du Triton crêté, tous les trois ans	2019	1
	6.	Translocation du Triton crêté dans mare existante à défaut de colonisation naturelle	2022	3
	7.	Extensification des prairies par des de contrats biodiversité ou mesures agro-environnementales équivalentes	11 ha	2

		Mesures opérationnels : Forêts	Objectif	Priorité
ZF2	8.	FS : Maintien/Marquage de 8 arbres biotopes/ha sur 20% du massif forestier Seitert, priorité dans la partie en zone Natura 2000	8 ha	3
	9.	Marquage des arbres à cavité répertoriés comme quartiers d'été du Murin de Bechstein à proximité du site	2	2
	10.	FS : Création de lisières (espèces visées : Chat sauvage, Murin de Bechstein et Grand Murin)	260 m (lisière)	2
	11.	FS : Entretien régulier et débroussaillage des mardelles en forêts sur base d'un plan de gestion spécifique		2

FS = forêt soumise

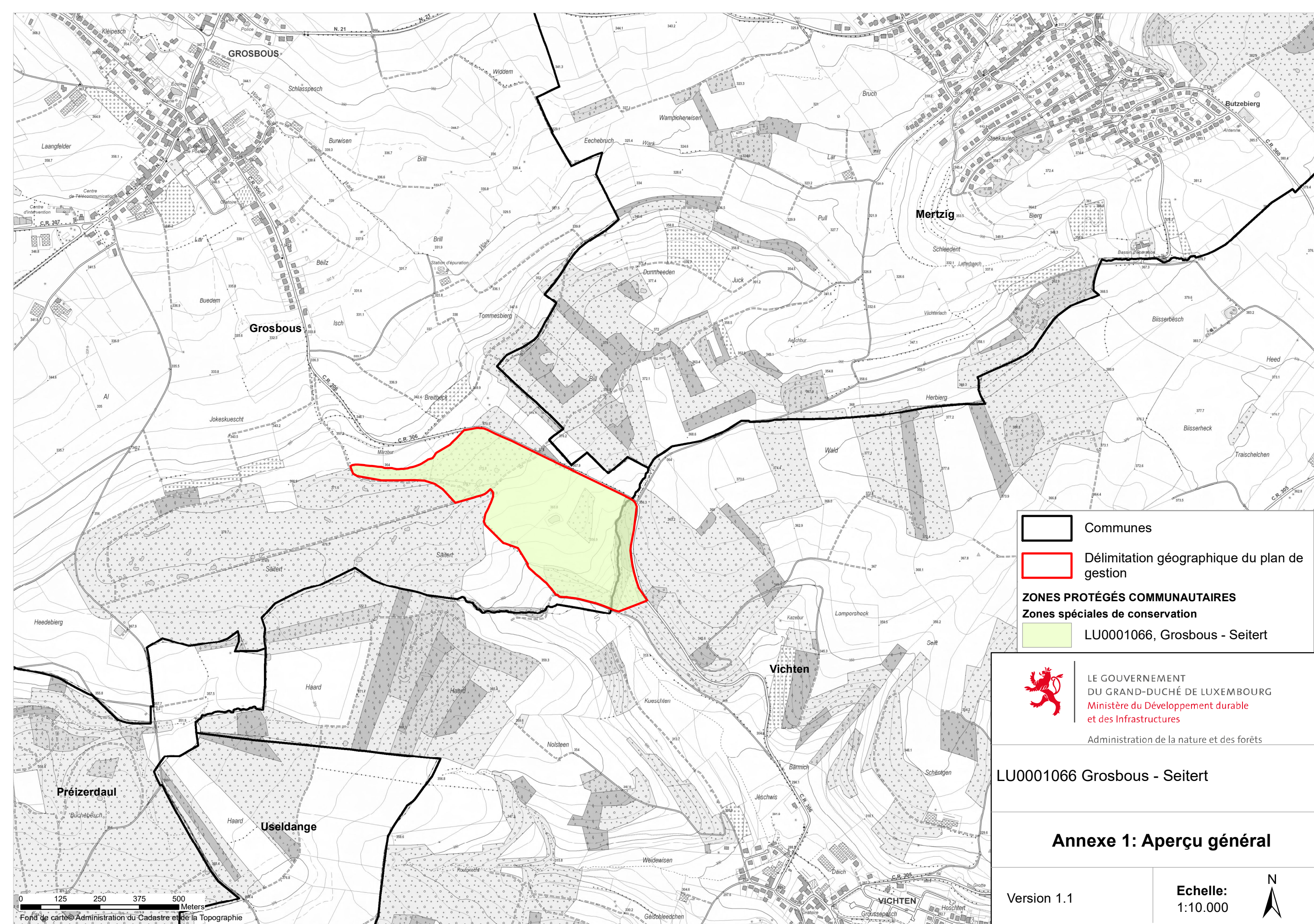
7 Annexes - Table des cartes



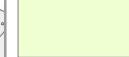
Annexe 1 « Aperçu général »

Annexe 2 « Habitats et biotopes »

Annexe 3 « Espèces prioritaires »

Annexe 4 « Zonages »



 Communes
 Délimitation géographique du plan de gestion
ZONES PROTÉGÉES COMMUNAUTAIRES
 Zones spéciales de conservation
 LU0001066, Grosbous - Seitert


 LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts

LU0001066 Grosbous - Seitert

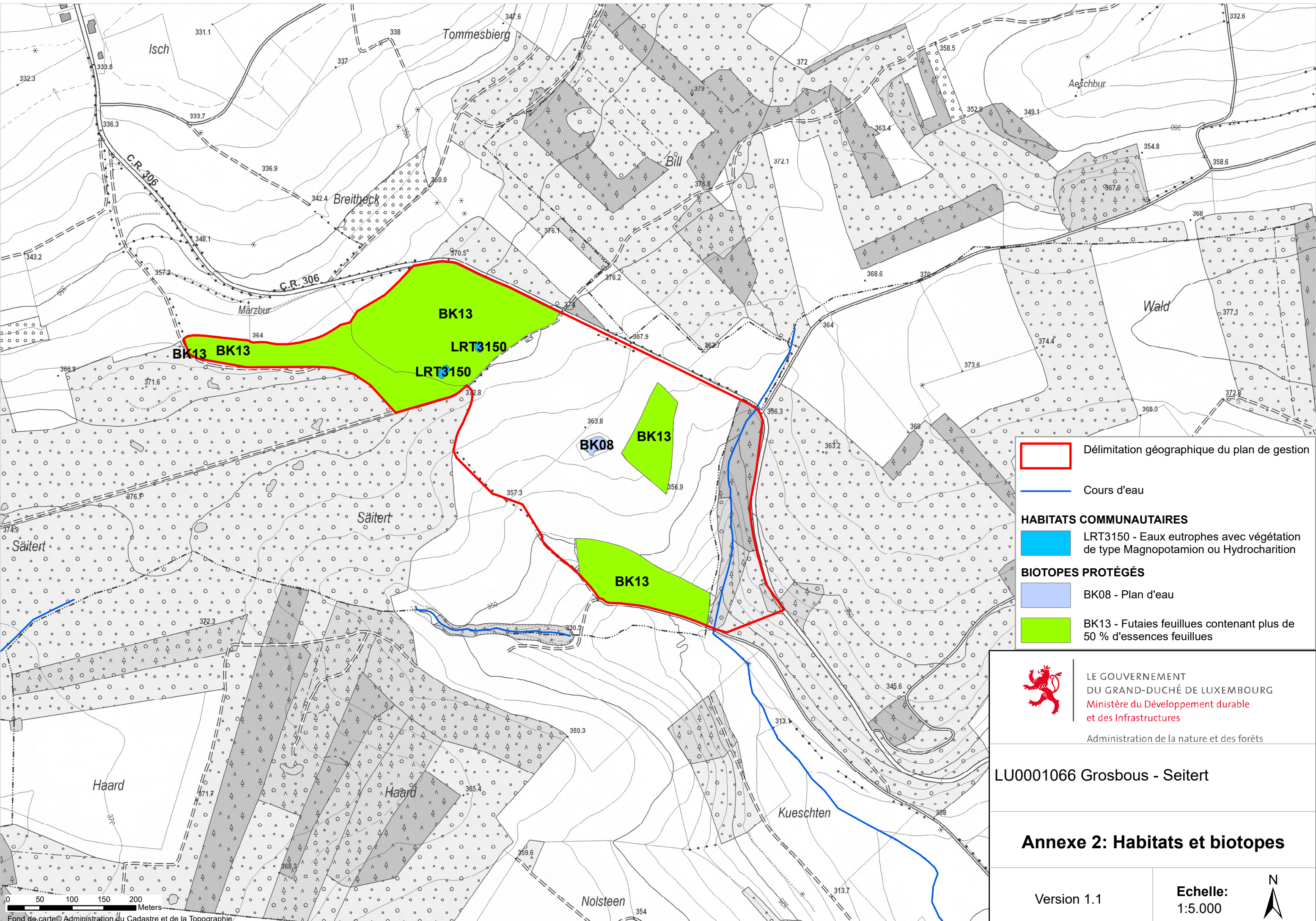
Annexe 1: Aperçu général






Version 1.1

Echelle:
 1:10.000



0 125 250 375 500 Meters
 Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



-  Délimitation géographique du plan de gestion
-  Cours d'eau
- HABITATS COMMUNAUTAIRES**
-  LRT3150 - Eaux eutrophes avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharition
- BIOTOPES PROTÉGÉS**
-  BK08 - Plan d'eau
-  BK13 - Futaies feuillues contenant plus de 50 % d'essences feuillues


 LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts

LU0001066 Grosbous - Seitert

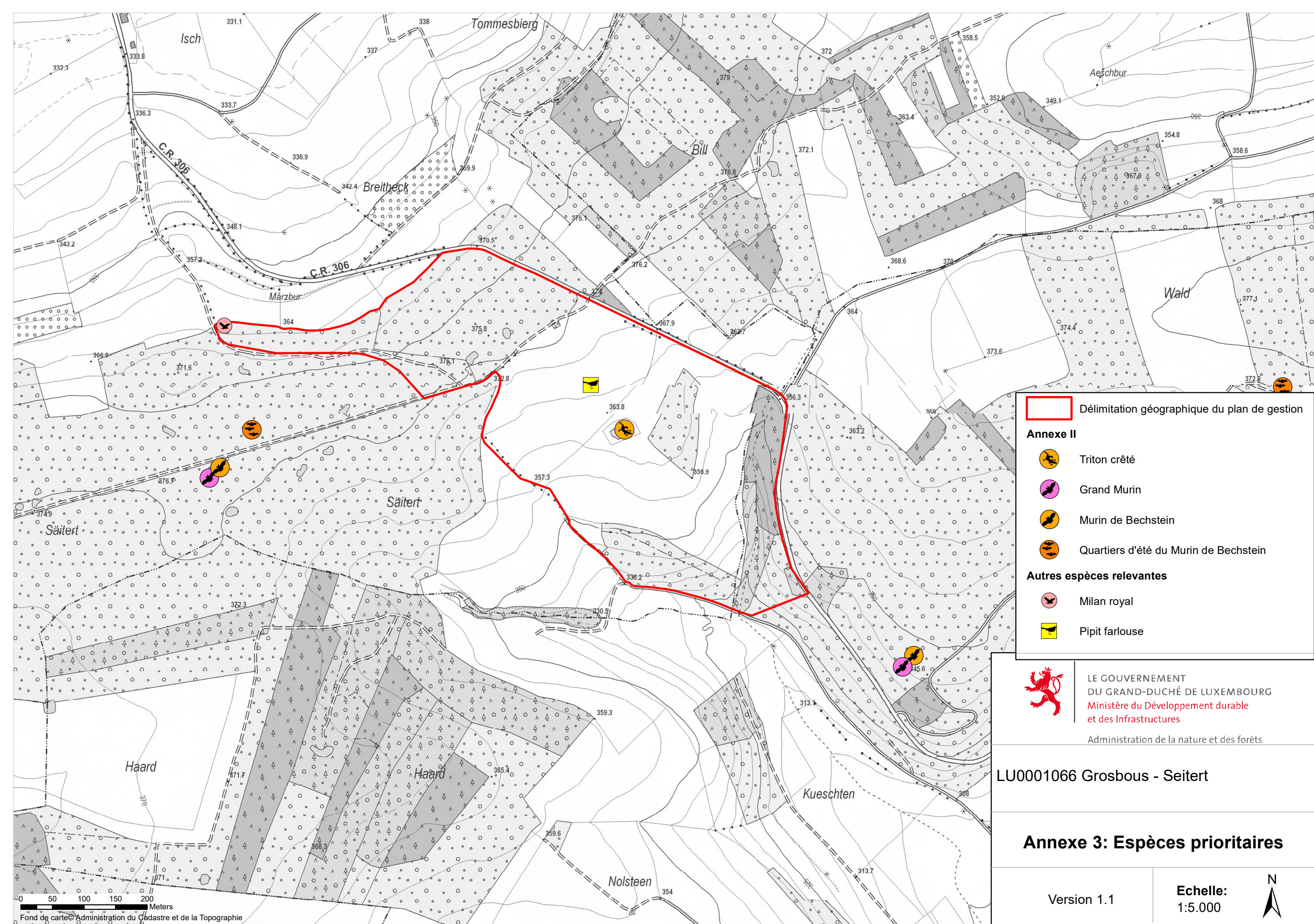
Annexe 2: Habitats et biotopes


Version 1.1

Echelle:
1:5.000







0 50 100 150 200 Meters
 Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie





 Délimitation géographique du plan de gestion

Annexe II

-  Triton crêté
-  Grand Murin
-  Murin de Bechstein
-  Quartiers d'été du Murin de Bechstein

Autres espèces relevantes

-  Milan royal
-  Pipit farlouse

 LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Administration de la nature et des forêts

LU0001066 Grosbous - Seitert

Annexe 3: Espèces prioritaires

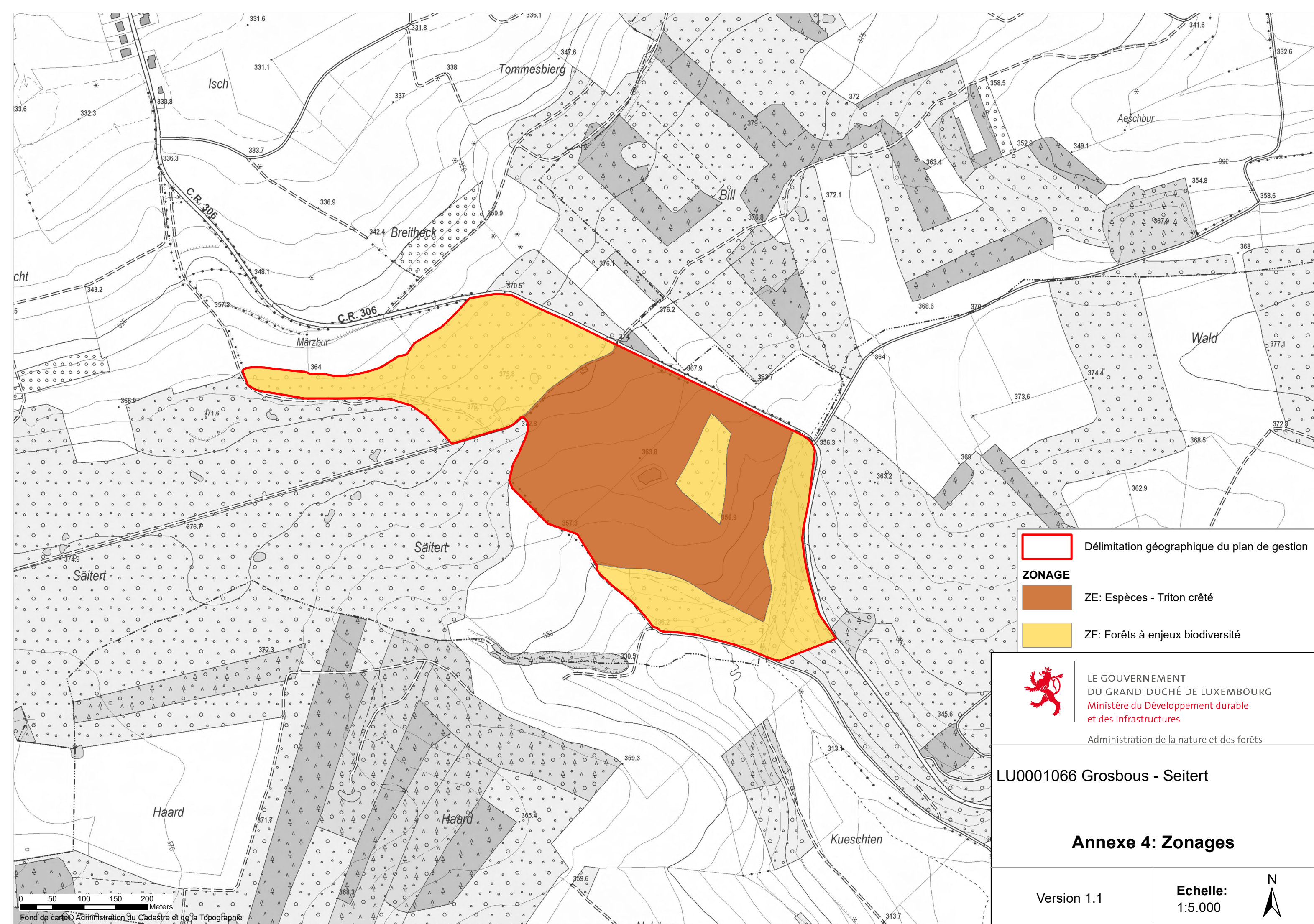
Version 1.1




Echelle:
1:5.000



0 50 100 150 200 Meters

Fond de carte © Administration du Cadastre et de la Topographie



 Délimitation géographique du plan de gestion
ZONAGE
 ZE: Espèces - Triton crêté
 ZF: Forêts à enjeux biodiversité


 LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère du Développement durable
 et des Infrastructures
 Administration de la nature et des forêts

LU0001066 Grosbous - Seitert

Annexe 4: Zonages

Version 1.1

Echelle:
1:5.000



0 50 100 150 200 Meters